



COMPTE-RENDU CGT **Comité d'Entreprise** **extraordinaire du** **17 Novembre 2017**

Ce matin a eu lieu le Comité d'Entreprise extraordinaire au cours duquel l'avis du CE a été demandé sur la cession à l'Etat français des titres de STX France détenus par STX Europe AS, et des projets de cession subséquents.

Ci-dessous la déclaration de la CGT :

« Nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur la cession à l'Etat Français, des titres de STX France détenus par STX Europe AS, et des projets de cession subséquents.

Nous avons aujourd'hui l'impression de revivre à peu de chose près le CE du 18 mai, tant il n'y a pas plus de garanties que d'avancées pour les salariés dans ce que nous savons de ce nouvel acte de la vente des Chantiers.

Après les différentes rencontres et documents que nous avons eu, nous constatons que les garanties sont les mêmes et que les absences de garanties sont aussi les mêmes.

Ainsi les garanties sur le site et l'outil industriel sont maintenues et répondent aux demandes de l'intersyndicale.

De même pour la création d'un siège d'administrateur salarié.

Mais nous notons défavorablement la volonté de spécialiser St Nazaire sur les paquebots de fort tonnage, démarche qui va à l'encontre de la revendication de la CGT de diversification dans le domaine de la construction navale civile.

La seule diversification claire qui est proposée se cantonne au militaire.

Avec cette volonté affichée de faire de St Nazaire un site de construction civile et militaire, c'est le risque que ce soit aux dépens des arsenaux et de l'emploi dans ces chantiers. Quant au manque de volonté de diversification civile, on en voit les conséquences avec le chantier anciennement STX Lorient, aujourd'hui menacé de liquidation après avoir perdu la moitié de ses effectifs. Cela n'est pas acceptable.

Nous avons demandé des garanties d'étudier et de construire à Saint-Nazaire, les commandes prises par Saint-Nazaire. Cette garantie n'a toujours pas été inscrite mais rejetée sur les accords à la commande.

Sur le point Social, la seule garantie apportée reste la garantie de l'emploi sur 5 ans, garantie qui était et est toujours très insuffisante au regard de notre carnet de commande actuel.

Sur le visage de la main d'œuvre, notamment ouvrière dans les Chantiers, nous n'avons pas eu de réponse de la part de Fincantieri, sur son souhait ou non, de renoncer à la politique d'une sous-traitance disproportionnée et de recours massif au "travail détaché".

Aujourd'hui au nom du libéralisme, c'est l'Etat Français, un des principaux actionnaires, qui ne souhaite prendre aucun engagement à ce sujet, et laisser les mains libres au futur patron des Chantiers de St Nazaire.

Là encore cela ne présage rien de bon pour l'emploi en CDI sur le site, ni pour la défense du statut des salariés de la Navale à St Nazaire.

Quant à l'actionnariat salarié et les participations d'entreprises sous-traitantes, ces questions relèvent plus de décisions politiques et restent floues aujourd'hui.

6 mois après la première consultation, nous pouvons nous reposer la question :

« Les navires construits à St Nazaire, seront construits par qui, et avec quel statut pour ces salariés ? ».

Nous sommes aujourd'hui, comme il y a 6 mois dans l'impossibilité de répondre.

C'est pourquoi la CGT donnera un avis défavorable à la cession, à l'Etat Français des titres de STX France détenus par STX Europe AS.».

Suite aux différentes déclarations, l'avis des élus a été demandé :

- **Pour : 3 voix (2 CFDT et 1 CFE-CGC)**
- **Contre : 7 voix (4 CGT et 3 FO)**

Pour conclure, cette vente en deux temps devrait avoir lieu d'ici le printemps 2018.

Après la vente à l'Etat des parts de STX, l'Etat français redistribuera ses parts entre les différents actionnaires :

- **33% à l'Etat,**
- **50% à Fincantieri +1% prêté par l'Etat**
- **16% répartis entre Naval Group, les sous-traitants et les salariés (non-finalisé).**